



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

droit international

Question écrite n° 77526

Texte de la question

M. Gilbert Le Bris appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur l'annonce faite par le Kenya qui ne semble plus souhaiter adhérer au système mis en place dans le cadre de la lutte contre la piraterie maritime et recevoir les pirates suspects capturés par les marines occidentales. En décembre 2008, a été lancée l'opération navale européenne de lutte contre la piraterie Atalanta qui regroupe des navires de guerre, des avions de patrouille maritime, ainsi que des équipes d'intervention. Elle a été reconduite et un engagement a été pris en 2009 afin que le Kenya mette en place les actions de justice concernant les pirates captifs. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer si l'engagement avec le Kenya est officiellement maintenu et, le cas échéant, les autres mesures envisagées afin de poursuivre les jugements et sanctions judiciaires indispensables pour lutter de façon globale et efficace contre les actes de piraterie.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Le Bris](#)

Circonscription : Finistère (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77526

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 2010, page 4608

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)